

FAQ

La présente FAQ répond aux questions les plus fréquemment posées. Si toutefois vous ne trouvez pas de réponse à votre interrogation, vous pouvez utiliser le [formulaire de contact](#).

Comment contacter la mairie ?

Il existe différents moyens pour contacter les services municipaux : l'accueil physique, le téléphone, le formulaire de contact...

→ [Nous contacter](#)

Quels sont les horaires des services municipaux ?

Les agents municipaux vous accueillent du lundi au vendredi dans les locaux de l'Hôtel de ville ainsi que dans les mairies annexes afin de garantir un service de proximité.

→ [Accueil en mairie](#)

→ [Piscine des Molières](#)

Comment suivre l'actualité de la ville ?

La rubrique **À la une** propose les actualités, l'agenda et les événements de la ville.

→ [À la une](#)

L'espace presse permet de consulter l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite comme le magazine municipal, les guides ou encore les communiqués de presse.

→ [Espace presse](#)

Les visuels sont disponibles sur **des bibliothèques médias** :

→ [Photothèque](#)

→ [Vidéotheque](#)

La ville est également présente sur **les réseaux sociaux** :

→ [Facebook](#)

→ [Twitter](#)

→ [Instagram](#)

→ [Youtube](#)

→ [LinkedIn](#)

Comment être informé(e) des perturbations et travaux en cours ?

La carte interactive recense les points d'intérêt de la ville ainsi que les perturbations et travaux en cours ou à venir.

→ [Carte interactive](#)

Comment bénéficier d'une aide dans mes démarches administratives ?

Les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives et numériques du quotidien.

→ [France services](#)

Comment suivre l'état d'avancement de mes démarches ?

L'espace citoyen offre un accès aux démarches en ligne proposées par la ville de Miramas.

→ [Espace citoyen](#)

La création d'un compte personnel permet de suivre l'avancement des demandes.

→ [Création de compte](#)

Il est également possible de suivre l'avancement des demandes grâce au numéro de la demande ainsi que l'adresse électronique utilisée lors de la demande.

→ [Suivi des demandes](#)

Comment inscrire mon enfant à l'école ?

L'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans. L'inscription se fait pour l'entrée à l'école maternelle et élémentaire, ou lors de changement de domicile.

→ [Inscription scolaire](#)

Comment payer mes factures pour le périscolaire ?

Les paiements pour le périscolaire, au même titre que la cantine, le centre aéré, les séjours et le sport s'effectuent au choix : par prélèvement automatique (hors centre aéré), par carte bleue en ligne, par chèque, par carte bleue via la borne mise à votre disposition à la Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (MEJE).

→ [Paiement des prestations famille](#)

Comment récupérer mon véhicule mis en fourrière ?

Un véhicule peut être enlevé et mis en fourrière dans deux situations :

- Stationnement gênant ;
- Stationnement abusif (excédant sept jours) ou véhicules épaves.

Pour éviter ce désagrément, il est important de respecter les règles de stationnement.

→ [Le stationnement à Miramas](#)